



Fax : 0590 90 26 78
Tél : 0590-83-44-07
0690-56-26-15
0690-54-69-80

Ce 29 septembre 2009
Monsieur le Président
H.A.L.D.E
31,Rue SAINT GEORGES
75009 PARIS

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le comportement de votre délégation des ANTILLES - GUYANE.

Les lois et directives actuelles concernant les étrangers - et plus singulièrement ceux qui se trouvent en situation irrégulière - sont d'une redoutable sévérité. En outre, les Administrations, chargées de les appliquer, en rajoutent et font preuve d'une interprétation encore plus stricte, dépourvue d'humanité. Que ces personnes subissent de plein fouet la législation de la France, pays d'accueil, constitue déjà pour elles une douloureuse épreuve. Qu'elles subissent de surcroît les humiliations et le mépris est tout simplement inadmissible.

Cette analyse, et notre attitude qui en découle, n'ont pas suscité de notre part un militantisme agressif. Bien au contraire.

Consacrant la première page de son édition du 10 janvier 2009, au traitement réservé aux étrangers, par les Services de cette Sous Préfecture de POINTE A PITRE, la publication France ANTILLES l'intitulait « Les sans papiers traités comme des chiens » et décrivait un « accueil » invraisemblable. Quelques semaines plus tard, la Coordination de Lutte contre le V.I.H. dans une lettre du 18 mars 2009 au Préfet de Région, dénonçait les « ... les conséquences irréversibles sociales et vitales pour ces patients étrangers ... » De leur côté, les associations haïtiennes avaient également protesté. Par lettre ouverte du 15 avril 2009 adressée au Préfet de REGION, notre section s'était à son tour insurgée contre ces odieuses discriminations. Nous n'étions donc pas seuls.

L'article du 10 janvier 2009 de FRANCE ANTILLES indiquait en PS «Le Sous Préfet assure que l'accueil va s'améliorer.... »

Qu'en est il advenu depuis ?

Rien n'a changé. La preuve ?

Courant mai 2009, la Chaîne R.F.O. diffusait en GUADELOUPE, une émission , où réapparaissaient des images identiques à celles de France ANTILLES du 10 janvier 2009. Par lettre du 04 juin 2009, la Coordination, qui n'avait pas reçu de réponse sur les dysfonctionnements qu'elle avait signalés, a relancé le Préfet pour solliciter un rendez vous Le 09 juillet 2009, à six heures du matin, des militants de la Ligue des Droits de l' Homme, d'Amnesty International, ont procédé à une enquête parmi les étrangers qui piétinaient devant cette Sous Préfecture, depuis la veille pour certains, depuis quatre heures pour d'autres, qui, pour demander un renouvellement, qui, pour un simple dépôt de dossier. Nous avons compté quatre vingt personnes dont douze avec des enfants en bas âge, patientant, attendant, attendant encore, et encore, un problématique contact avec une Administration, chiche dans la distribution de ses rares tickets d'accès. Cette enquête a été relatée dans FRANCE ANTILLES des 11 et 12 juillet 2009.

Lors de vérifications dans la semaine du 21 au 25 septembre 2009, aucune disposition n'avait été prise pour améliorer l'accès de ces groupes d'étrangers aux services, et ils poursuivaient leur «pèlerinage» Place de la Victoire, devant cette imperturbable sous-préfecture. Nous les avons à nouveau interrogés, et recueilli leurs doléances. L'accueil qui continue à leur être réservé demeure inqualifiable.

C'est dans ces conditions que nous avons pris connaissance avec stupéfaction de la lettre du 24 août 2009, adressée au Préfet de Région par votre délégation, qui suite à une réunion « ..avec le Sous Préfet dans ses bureaux .. » écrit :

« ...cet éclairage plus objectif sur l'organisation fonctionnelle de vos services pour l'accueil des étrangers nous a permis de déduire que les accusations de discriminations étaient infondées .. »

« ... sur le traitement des dossiers dont les lenteurs anormales nous ont été signalées, l'existence de ce point par comparaison avec la durée du traitement ailleurs, à permis de conclure qu'ici également, les accusations n'étaient pas fondées, même si la réduction de la durée mériterait une attention particulière dans la mesure où, elle conditionne d'autres droits .. » !!!!! (sic)

Et de proposer :

« l'examen cas par cas, avec le Sous Préfet RENOUF de toutes les futures réclamations qui mettront en cause votre administration .. » menaçant de « ...dénonciation calomnieuse le réclamant mécontent »

Il est évident que notre approche, consécutive à nos contacts sur le terrain, à coté des étrangers attendant depuis des heures et des heures un problématique contact, avec l'administration de la sous-préfecture ne peut en aucune façon, concorder avec celle de votre délégué, reçu dans « ...des bureaux par le Sous Préfet... »

Mais qu'importe !

Et voici traités de colporteurs de ragots infondés, la publication FRANCE ANTILLES, la Coordination régionale de lutte contre le VIH, les associations haïtiennes, la section Guadeloupe de la LDH et bien d'autres encore.....

Si la HALDE qui est censée lutter contre les discriminations, se contente, de compte rendus des rencontres de son délégué local avec un Sous Préfet, « ...dans ses bureaux,... » pour contredire sans nuance les actions menées sur le terrain, par d'autres associations qui depuis des années, sont au contact des réalités quotidiennes, il est à craindre qu'elle perde ici toute crédibilité

Nous ne revendiquons pas le monopole de la défense des droits (infimes) des étrangers. Bien au contraire. Nous nous réjouissons chaque fois, que des citoyens ou associations, militent avec nous ou de leur côté, pour témoigner de leur respect de l'Homme. Par contre, il est intolérable de laisser l'une d'entre elle , de surcroit institutionnelle, tenir des propos erronés.

D'où notre très vive protestation

°
° °

Par ailleurs, un deuxième élément nous préoccupe :

En 2004, un animateur de la Chaîne de Télévision privée, CANAL 10, M. IBO SIMON avait entamé une campagne xénophobe quotidienne contre les haïtiens. Nous l'avions alors poursuivi et obtenu qu'il soit condamné par le Tribunal Correctionnel de Pointe a Pitre, jugement confirmé par un arrêt de la Cour d'Appel de BASSE TERRE. M. Alex MONPIERRE qui le « supportait » était à ses côtés aux émissions et à l'audience

Autrement dit, la HALDE dispose aujourd'hui, comme correspondant local en GUADELOUPE, d'un particulier qui partageait les thèses xénophobes d'un animateur télé, par ailleurs condamné.

En outre, vous trouverez ci-joint copie de ses cartes de visites, qui témoignent d'une activité débordante, à savoir :

- correspondant local de la HALDE
- président de l'U.N.A.P.L.
- expert international
- conseiller financier de l'Etat HAITIEN
- Accrédité auprès de l'O.N.U.

Or les services du Consulat d'HAITI de POINTE A PITRE que nous avons consultés, sont plus que sceptique sur les fonctions que s'attribue M. MONPIERRE

Les associations haïtiennes informées le redoutent, et ont mis en garde leurs adhérents, qui non informés, lui confient, moyennant finance, leurs dossiers de recours contentieux contre les O.Q.T.F...

Les Ordres d'avocat, de médecins, de professions libérales contestent le mandat qu'il s'est unilatéralement attribué de les représenter.

On peut donc se demander si, avant de choisir un tel correspondant local, et pour éviter aujourd'hui de présenter une telle image, la HALDE n'aurait pas du, au préalable, procéder sur place, auprès de la population, à une enquête approfondie qui aurait évité ces bien désagréables malentendus.

°
° °

Alors que la GUADELOUPE est confrontée à un problème migratoire qui risque, si l'on n'y prend garde, d'exacerber une xénophobie à l'encontre d'émigrés d'origine caribéenne, la présence de la HALDE est plus que jamais indispensable.

A condition qu'elle soit exemplaire.

Elle bénéficiera alors de l'appui de tous ceux qui, sans *a priori*, et dans le seul respect des Droits de l'Homme, refusent les discriminations et le mépris.

Veillez croire, Monsieur le Président à notre parfaite considération

Pour la Ligue des Droits de l'Homme Guadeloupe,
Maître Fred Hermantin, Président.

Dossier annexe :

- Enquête de FRANCE ANTILLES du 10 janvier 2009
- Lettre du 18 mars 2009 de la Coordination
- lettre ouverte du avril 2009 de la LDH au Prefet
- lettre de relance du 04 juin 2009 de la Cordination au Prefet
- Compte rendu d'enquête paru dans FRANCE ANTILLES des 11 et 12 juillet 2009
- lettre du 24aout 2009 de la section Guadeloupe de la HALDE
- cartes de visite de M Alex MONPIERRE
- procédures de différents Conseils de l'Ordre de professions libérales